

## Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 227446

21 FEV. 2024

### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** Champagne
2. **Lieu-dit :** derrière ville  
**et/ou adresse (\*) :** chemin de la Vidéride
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2540017 / 1186816 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*) :** 225    251    255    256    151
5. **No ECA :** 473
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. Propriétaire (\*) :

Nom, Prénom :	COMMUNE DE CHAMPAGNE	Raison sociale :
Adresse :	rue du village 1	Tél. :
NPA / Localité :	1424 CHAMPAGNE	E-mail :
		champagne@champagne.ch

##### Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### 8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom :	KRAMPULZ BENJAMIN	N° reg. mandataire :	156810
Profession :	architecte		
Raison sociale :	SARL	E-mail :	bk@fesseletkrampulz.ch
Adresse :	avenue de gilamont 46b	Tél. :	0219215985
NPA / Localité :	1800 VEVEY	Fax :	

##### 9. Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. Description de l'ouvrage (\*) :

Construction d'un nouveau centre scolaire et sportif avec salle de sport triple OFSPO, chambres d'hébergement pour athlètes, UAPE, aula, vestiaires sport et club de football. Réalisation d'installations sportives extérieures et 92 places de stationnement pour voitures non couvertes.

##### 11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Art.97bis al.1-2 règlement zone installation publique "derrière ville", construction couvert, à proximité mur existant et arbre de grande envergure, parcelle 151.  
Art.37 al.1 LRou, barrières d'enceinte terrain de foot moins 3m nord route sur le DP1048

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)  
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24.02 au 24.03.24

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	COMMUNE DE CHAMPAGNE	Raison sociale :	
Adresse :	rue du village 1	Tél. :	0244360420
NPA / Localité :	1424 CHAMPAGNE	E-mail :	champagne@champagne.ch

## 21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom :	PRAGMA PARTENAIRES	Raison sociale :	SA
Adresse :	avenue de cour 135	Tél. :	021 613 60 90
NPA / Localité :	1007 LAUSANNE	E-mail :	info@pragma-s.ch

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (\*) :
- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau<br><input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques<br><input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance<br><input type="checkbox"/> 19 Autre  |
| Elimination des déchets            | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères<br><input type="checkbox"/> 23 Autres déchets   |
| Infrastructure routière, parking   | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement<br><input type="checkbox"/> 35 Parking couvert  |
| Autre transport et communication   | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)<br><input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway<br><input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation<br><input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)<br><input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

## Demande de permis de construire (P) - 227446

- Education, recherche, santé,  
loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole
- Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration
- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                        
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                        
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                        
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation  
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée  
 Distance [m] : 50

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant     Projeté  
 b) Différenciés                       Existant     Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	19300	0	0	19300
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	17000	0	0	17000
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	229	4142	229	4142
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	229	9322	229	9322
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	0	0	0	0
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.244
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.548
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	755	54275	755	54275
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	29978890	CFC 1 à 5 [CHF]		36395524

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	3	Avec logements	0	Sans logements	3
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	1				
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>					

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	0	92		92
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	0	92	0	92
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	240	0	240

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	225, 251
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	chemin de la vidéride
B5	Dénomination du bâtiment :	centre scolaire
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment à affectation mixte (principalement activité y compris EMS, hôtels etc.)		
	Classe :	Bâtiments pour l'enseignement et la recherche		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	1564		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	5240		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	3244
B11	Cube SIA [m³] :	21375		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	4		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0
	Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0
			Nb 3 pce :	0
			Nb 6 pce ou plus :	0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	270		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Bois (bois déchiqueté, copeaux) - secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaudière standard - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaleur produite à distance (générique) - secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois avec saturateur teinté noir  
Mode de couverture, couleur :  
toiture végétalisée avec panneaux solaires
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)   |       | Compétence  |                          |
|---|-------|---|--------------------------|
| Isolation thermique   |       | M   | ME                       |
| 48. Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | 116.5 | Informations complémentaires :                              |                          |
| Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) :  | 161   | Informations complémentaires :                              |                          |
| 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         |                          |
| b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli  |       |   | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1</b>   |       |   |                          |
| <b>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b>  |       |   |                          |
| Surface de référence énergétique  |       |   |                          |
| SRE :   | 8806  | Informations complémentaires : calcul pour entier du projet |                          |
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 6                     |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 7                     |
| 474. Halles gonflables  |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |       |   |                          |
| 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées |       | <input type="checkbox"/>                                    | 75                       |
| 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  |       | <input type="checkbox"/>                                    | 65A                      |
| b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  |       | <input type="checkbox"/>                                    | 65B                      |
| c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)   |       | <input type="checkbox"/>                                    | Annexe                   |
| 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  |       | <input type="checkbox"/>                                    |                          |
| 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         | EN-VD 72                 |
| 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         | EN 3                     |
| 463. Installation de ventilation  |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         | EN 4                     |
| 464. Installation de réfrigération / humidification   |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 5                     |
| 466. Installation de production d'électricité par combustible   |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 9                     |
| 475. Résidences secondaires   |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |       |   |                          |
| 470. Installation de chauffage en plein air   |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN 10                    |
| 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  |       | <input type="checkbox"/>                                    |                          |
| 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup>   |       |   |                          |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage   |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         | EN 12                    |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  |       | <input checked="" type="checkbox"/>                         | EN 13                    |
| 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  |       | <input type="checkbox"/>                                    | EN-VD 15                 |
| 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application  |       | <input type="checkbox"/>                                    |                          |
| Précisez l'article :  |       |   |                          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit



Protection des eaux		Annexes	
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i> )			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>	
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES			
Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Installation thermique ( <i>plus de 100 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input checked="" type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/>	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>	43

## Métaux et machines

158.	Métaux et machines		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Acières (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

## Bois

## Annexes

159.	Bois et traitement du bois		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

## Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		<input type="checkbox"/>	43, 64

## Alimentation

163.	Produits alimentaires		<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires		<input type="checkbox"/>	43, 64

## Autres matériaux

165.	Arts graphiques		<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

## Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>		<input checked="" type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre			
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		<input type="checkbox"/>	

## Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets			43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		<input type="checkbox"/>	51

## Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

### Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input checked="" type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input checked="" type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

### Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

### Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

### Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input checked="" type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input checked="" type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

## Demande de permis de construire (P) - 227446

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

## Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input checked="" type="checkbox"/>	

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

## Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

## Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

## Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/> b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		Annexe  ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)		
417.	Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454.	Construction d'un abri PCI	<input type="checkbox"/>	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCI	<input type="checkbox"/>	45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)	<input type="checkbox"/>	Annexe
	L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	<input type="checkbox"/>	

## G. ANNEXES

90.	<b>a) Plans</b>			
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			[X]
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			[X]
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			[X]
	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			[X]
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			[X]
	Dessins de toutes les façades			[X]
	En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90.	<b>b) Nombre d'exemplaires des plans</b>	<b>Demandé</b>		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	M	ME	Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2
91.	<b>Documents</b>	Comm.	CAMAC	Fourni
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]
	Procuration remise au mandataire			
	Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
	<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
	<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[ ]
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[ ]
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[ ]
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[ ]
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[ ]
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[ ]
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[ ]
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[ ]
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[ ]
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[ ]
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[ ]
	Concept de gestion des sols	2	0	[X]
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[ ]
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[ ]
92.	<b>Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié</b>			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[ ]
	Préavis du Concordat des téléskis	2	0	[ ]
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[ ]
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[ ]

## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

Chauxpaigne, le 19.02.24

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir rempli ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Le syndic :

La secrétaire :

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

fesselet krampulz architectes  
 avenue de gilamont 46b  
 1800 vevey / +41 21 921 59 85  
 atelier@fesseletkrampulz.ch  
 www.fesseletkrampulz.ch

## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	COMMUNE CHAMPAGNE	Prénom :	P. A. FESSELET KRAMPULZ ARCH.
Raison sociale :		Tél. :	021 921 59 85
Adresse (*) :	Av. de Gilamont 46b	E-mail :	atelier@fesseletkrampulz.ch
N° postal (*) :	1800	Localité (*) :	VEVEY

Lieu, date et signature (\*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24.02.24 au 24.03.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : J. Schaffner

Tél. (\*) : 024/436 04 20 Fax : -

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures : Chauxpaigne, le 19.02.24

Au nom de la municipalité

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

Le syndic :

La secrétaire :

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

**Demande de permis de construire (P) - 227446**

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires** (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	COMMUNE DE CHAMPAGNE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	rue du village 1		
Tél. :	024 436 04 20	E-mail :	champagne@champagne.ch
NPA :	1424	LOCALITE :	CHAMPAGNE

**Auteur des plans** (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	KRAMPULZ BENJAMIN	RAISON SOCIALE :	SARL
Adresse :	avenue de gilamont 46b		
Tél. :	0219215985	E-mail :	bk@fesseletkrampulz.ch
NPA :	1800	LOCALITE :	VEVEY

## Demande de permis de construire (P) - 227446

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	225
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	chemin de la vidéride
B5	Dénomination du bâtiment :	centre sportif, hébergements, vestiaires
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment à affectation mixte (principalement activité y compris EMS, hôtels etc..)		
	Classe :	Salles de sport		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	2238		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	3293		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	2903
B11	Cube SIA [m³] :	29640		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0
	Nb 3 pce :		Nb 4 pce :	0
			Nb 5 pce :	0
			Nb 6 pce ou plus :	0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Echangeur de chaleur (y compris pour chauffage à distance) pour plusieurs bâtiments - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	270		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Bois (bois déchiqueté, copeaux) - secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaudière standard - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaleur produite à distance (générique) - secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui



## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois avec saturateur teinté noir  
Mode de couverture, couleur :  
toiture végétalisée avec panneaux solaires
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- |   |  | Compétence   |  |
|---|--|--|--|
|   |  | M  | ME   |
| 48.   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) :<br>Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) :   | Informations complémentaires :<br>Informations complémentaires :                 |  |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli<br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b> |  |  |  |
| Surface de référence énergétique  |  |  |  |
| SRE :   |  | Informations complémentaires :   |  |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  | <input type="checkbox"/>   | EN 6   |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées  | <input type="checkbox"/>   | EN 7   |
| 474.  | Halles gonflables  | <input type="checkbox"/>   | EN 8   |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |  |  |  |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées   | <input type="checkbox"/>   | 75   |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)<br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)<br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | 65A<br>65B<br>Annexe                                 |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  | <input type="checkbox"/>   |  |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  | <input checked="" type="checkbox"/>  | EN-VD 72   |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   | <input checked="" type="checkbox"/>  | EN 3   |
| 463.  | Installation de ventilation  | <input checked="" type="checkbox"/>  | EN 4   |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification   | <input type="checkbox"/>   | EN 5   |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible   | <input type="checkbox"/>   | EN 9   |
| 475.  | Résidences secondaires   | <input type="checkbox"/>   | EN 3   |
| <b>Divers</b>   |  |  |  |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air   | <input type="checkbox"/>   | EN 10  |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN  | <input type="checkbox"/>   |  |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage<br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>       | EN 12<br>EN 13                                       |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  | <input type="checkbox"/>   | EN-VD 15   |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application<br>Précisez l'article :  | <input type="checkbox"/>   |  |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## Fiche bâtiment [3]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	225
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	chemin de la vidéride
B5	Dénomination du bâtiment :	aula, PPLS, vestiaires football club
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)				
	Classe :	Bâtiments pour l'enseignement et la recherche				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	340				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	788				
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	553		
B11	Cube SIA [m³] :	3311				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	2				
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0				
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0	Nb 3 pce :	0
	Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0	Nb 6 pce ou plus :	0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non				
B15	Système de chauffage (*) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments - secondaire:				
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	270				
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Bois (bois déchiqueté, copeaux) - secondaire:				
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>					
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaudière standard - secondaire:				
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Chaleur produite à distance (générique) - secondaire:				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	[ ] Oui [X] Non				

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	[ ] Oui
-----	--	---------

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois avec saturateur teinté noir  
Mode de couverture, couleur :  
toiture végétalisée avec panneaux solaires  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- |   |   | Compétence                          |                          |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------|
|   |   | M                                   | ME                       |
| 48.   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :<br>Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :  |                                     |                          |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/><br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b> |   |                                     |                          |
| Surface de référence énergétique  |   |                                     |                          |
| SRE : Informations complémentaires :  |   |                                     |                          |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation   | <input type="checkbox"/>            | EN 6                     |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées   | <input type="checkbox"/>            | EN 7                     |
| 474.  | Halles gonflables   | <input type="checkbox"/>            | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |   |                                     |                          |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  | <input type="checkbox"/>            | 75                       |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/><br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/><br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | 65A<br>65B<br>Annexe     |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |                          |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD 72                 |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 3                     |
| 463.  | Installation de ventilation <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 4                     |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | EN 5                     |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | EN 9                     |
| 475.  | Résidences secondaires <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |   |                                     |                          |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | EN 10                    |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            |                          |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | EN 12<br>EN 13           |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            | EN-VD 15                 |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/><br>Précisez l'article :  | <input type="checkbox"/>            |                          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## Demande de permis de construire (P) - 227446

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [4]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolit
B2	N° de parcelle (*) :	225
B3	N° ECA :	473
B4	Rue/lieu (*) :	clos libert
B5	Dénomination du bâtiment :	ancienne buvette football club
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Bâtiments à usage récréatif ou culturel		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :			
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :			
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²] :		
B11	Cube SIA [m³] :			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	1		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0
	Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0
			Nb 3 pce :	0
			Nb 6 pce ou plus :	0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)			
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:		
		- secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- |   |   | Compétence               |                          |
|---|---|--------------------------|--------------------------|
|   |   | M                        | ME                       |
| 48.   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :<br>Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :  |                          |                          |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/><br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br/>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72</b> |   |                          |                          |
| Surface de référence énergétique  |   |                          |                          |
| SRE : Informations complémentaires :  |   |                          |                          |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation   | <input type="checkbox"/> | EN 6                     |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées   | <input type="checkbox"/> | EN 7                     |
| 474.  | Halles gonflables   | <input type="checkbox"/> | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>   |   |                          |                          |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  | <input type="checkbox"/> | 75                       |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/><br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/><br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 65A<br>65B<br>Annexe     |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   | <input type="checkbox"/> |                          |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables   | <input type="checkbox"/> | EN-VD 72                 |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  | <input type="checkbox"/> | EN 3                     |
| 463.  | Installation de ventilation   | <input type="checkbox"/> | EN 4                     |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification  | <input type="checkbox"/> | EN 5                     |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible  | <input type="checkbox"/> | EN 9                     |
| 475.  | Résidences secondaires  | <input type="checkbox"/> | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |   |                          |                          |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air  | <input type="checkbox"/> | EN 10                    |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   | <input type="checkbox"/> |                          |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 12<br>EN 13           |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)   | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15                 |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/><br>Précisez l'article :  | <input type="checkbox"/> |                          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)